

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 57**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018  
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement**

**En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec BREIZH SOLIDARITÉ MAASAÏ, pour la création d'un forage et la réalisation d'une conduite d'eau pour un montant de 23 960 euros.**

\*\*\*

Depuis la fin des années 2000, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée à accompagner des associations locales dans leurs projets de coopération internationale d'eau et d'assainissement, dans le cadre de la loi Oudin.

Pour l'année 2018, par délibérations du 5 avril et du 20 septembre 2018, trois projets portés par les associations suivantes, ont été accompagnés :

- « UN PUIITS, UNE ÉCOLE À MADAGASCAR »
- « ELECTRICIEN SANS FRONTIÈRE » : Réalisation de forage d'eau au Burkina Fasso
- « ONG EXPERTS SOLIDAIRES » : Projet d'alimentation en eau à Madagascar.

Une nouvelle demande a été adressée à Quimper Bretagne Occidentale par l'association Breizh Solidarité Maasaï. Le projet consiste en la réalisation d'un forage sur le site de l'école primaire de Esosian (600 élèves) et d'un branchement de 4 kms sur une conduite d'eau existante dont le captage provient d'une source venant du Kilimandjaro pour alimenter le village de Enkusero.

Le projet prévu sur la toute fin d'année 2018 et sur 2019 s'élève à 47 920 euros.

La demande de participation auprès de Quimper Bretagne Occidentale s'élève à 23 960 euros.

Les autres financements proviennent de dons, de recettes d'actions et de subventions d'autres collectivités.

Quimper Bretagne Occidentale a déjà accompagné cette association sur plusieurs projets au Kenya où la sécheresse sévit depuis de nombreuses années.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention avec l'association.